



# Accord de participation et d'intéressement.

## LA CFDT OBTIENT L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS.

En raison des conditions très défavorables de ces accords, cela fait plusieurs années que les salariés ne bénéficient plus d'aucune rémunération supplémentaire, à l'exception de l'année 2016 où ils ont pu obtenir une participation très modeste.

Cette situation est très frustrante pour tous les salariés SNEF. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé, lorsqu'un de leurs proches travaillant dans des sociétés concurrentes, bénéficient de primes d'intéressement ou de participation pouvant aller jusqu'à 2 mois de salaire. Partout ils entendent le même discours :

**« Comment ? Une entreprise aussi importante que la SNEF et vous ne touchez pas d'intéressement ou de participation ? »**

Il est primordial de remédier à cette situation afin d'éviter que nos salariés, qui font la force de notre entreprise, se laissent tenter par les discours attrayants de nos confrères.

Vos élus CFDT ont logiquement interpellé la Direction pour demander une renégociation de ces accords. La Direction a accepté que ces négociations puissent se faire dans le cadre de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) 2017.

## VOS ELUS CFDT VONT DEMANDER :

### ACCORD DE PARTICIPATION

- Mise en place d'une formule dérogatoire à la formule légale, prévoyant une redistribution plus importante des bénéfices de l'entreprise au profit des salariés.

### ACCORD D'INTERESSEMENT

- Mise en place d'un mode de calcul plus avantageux qui permettra aux salariés de bénéficier, ENFIN, eux aussi, des bons résultats de SNEF.

Vous serez bien sûr informés de l'évolution de ces négociations. N'hésitez pas à interpellier vos responsables. Il faut que la Direction prenne conscience que cette situation pénalise tous les salariés SNEF.

Vos élus CFDT SNEF

Contact :

Thierry CASANOVA  
Délégué syndical  
central CFDT  
06 22 12 54 74  
tcasanova@orange.fr

# DES ACQUIS QUI VOUS CHANGENT LA VIE